

Rapport public

Date d'émission du rapport : le 9 avril 2026

Numéro d'inspection : 2026-1077-0002

Type d'inspection :

Inspection proactive de la conformité

Titulaire de permis : Kindera Living Care Centres LP par ses partenaires généraux, Kindera Living Care Centres GP Inc. et Kindera Living Management Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Orchard Terrace Care Centre, Stoney Creek

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 1, 2, 7, 8 et 9 avril 2026.

L'inspection concernait :

– Le signalement : n° 00174494 – inspection proactive de la conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant l'inspection :

Gestion des médicaments

Comportements réactifs

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Non-respect de conformité rectifié

Un **non-respect de conformité** a été constaté lors de cette inspection et il a été **rectifié** par le titulaire de permis avant la fin de l'inspection. L'inspecteur ou l'inspectrice a jugé que le non-respect répondait à l'intention du paragraphe 154 (2) et qu'aucune autre mesure n'était nécessaire.

Problème de conformité n° 001 – Rectifié en vertu de la disposition 154 (2) de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 6 (10) b) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (10) Le titulaire de permis veille à ce que le résident fasse l'objet d'une réévaluation et à ce que son programme de soins soit réexaminé et révisé tous les six mois au moins et à tout autre moment lorsque, selon le cas :

b) les besoins du résident en matière de soins évoluent ou les soins prévus dans le programme ne sont plus nécessaires;

Le programme de soins d'une personne résidente n'a pas été réexaminé et révisé lorsqu'un changement est survenu dans son évaluation à une date précise.

Au cours de l'inspection, le programme de soins provisoire de la personne résidente a été mis à jour pour prendre en compte l'évaluation la plus récente.

Sources : programme de soins provisoire, évaluation interRAI, outil d'évaluation des risques de comportement, notes d'évolution.

Date de la rectification apportée : 8 avril 2026.